

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 17 heures 00 à la salle municipale, le lundi 18 décembre 2017, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants : Madame Pascale G. Malenfant, madame Martine Hudon, madame Josée Michaud et madame Carole Lévesque.

Monsieur Hubert Gagné-Guimond et madame Annie Sénéchal sont absents.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Il est constaté que les avis de convocation aux fins de la présente session ont été donnés à tous et chacun des membres du Conseil de la manière et dans les délais prévus par la Loi.

Il est prévu à l'ordre du jour les points suivants :

- 1. Engagement d'un journalier et opérateur de machinerie;*
- 2. Paiement de facture – Jean-Alain Lemieux, avocat;*
- 3. Club de motoneiges Hiboux – Activité « Défi Radar » 6^e édition*
- 4. Club Fadoq – Souper de Noël 2017*

283-12-2017

ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER ET OPÉRATEUR DE MACHINERIE

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour le concours de recrutement d'un employé pour le poste de journalier et opérateur de machinerie se terminait le 8 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les entrevues par le jury de sélection se sont déroulées le 11 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le jury de sélection recommande à l'unanimité l'engagement du candidat ayant obtenu les meilleurs résultats;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE monsieur Bertin Pelletier soit engagé à partir du 18 décembre 2017 comme journalier et opérateur de machinerie. Suite à une période de probation de 6 mois, la confirmation de son embauche sera officialisée à la séance ordinaire de juin 2018.

284-12-2017

PAIEMENT DE FACTURE – JEAN-ALAIN LEMIEUX, AVOCAT

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Lemieux Parent Théberge demande à la Municipalité de payer la facture n° 6537 au montant de 388,05 \$ avant la fin de leur année financière soit le 31 décembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de cette facture en date du 19 décembre 2017.

285-12-2017

CLUB DE MOTONEIGES HIBOUX – ACTIVITÉ « DÉFI RADAR » 6^e ÉDITION

CONSIDÉRANT la demande du Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska inc. d'utiliser la route Drapeau pour leur activité «Défi Radar» qui se tiendrait au début janvier, la date reste à être déterminée (dépendant de la température);

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT QUE cette activité consiste à ce qu'une seule motoneige à la fois parcourt une distance déterminée le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT QUE le Club aurait aussi besoin de signalisation pour la fermeture de la route Drapeau;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ACCÉDER à la demande du Club Hiboux du Kamouraska en lui permettant l'utilisation de la route Drapeau et pour le prêt de signalisation adéquate nécessaire.
Toutefois, une copie de leur assurance responsabilité de 2 000 000 \$ doit nous être remise.

286-12-2017

CLUB FADOQ – SOUPER DE NOËL 2017

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du Club FADOQ de La Pocatière pour un souper suivi d'une soirée dansante le mercredi 13 décembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE RÉSERVER une place pour la conseillère Martine Hudon pour cette soirée et de déboursier la somme au Club FADOQ de La Pocatière.

287-12-2017

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 17 h 13

Rosaire Ouellet, Maire

Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière